



Bulletin d'informations municipales

N°15

Avril 2 008

Au lendemain d'une élection où la population a clairement indiqué ses choix en matière de gestion communale, je tiens à remercier les électriciens et les électeurs qui nous ont témoigné ainsi leur soutien. Notre équipe large, soudée est bien déterminée à prendre en main l'ensemble des dossiers afin de poursuivre la modernisation de nos structures et améliorer la qualité de vie de chacun.

Une élection est toujours une époque tumultueuse, mais désormais tout cela est derrière nous, le verdict des urnes est tombé et nous impose de regarder vers l'avenir pour tous les habitants sans exception.

Nous nous sommes mis au travail en constituant des commissions où chacun s'impliquera en fonction de ses compétences, de ses affinités, de sa sensibilité. Vous serez sollicités pour participer à certaines de ces commissions afin d'apporter vos attentes sur des problèmes du quotidien.

Comme nous vous y avons habitués, la communication sera au centre de notre gestion par le biais de bulletins municipaux, de réunions publiques et autres moyens d'information, tel que le futur site internet, dédié aux associations, aux écoles et à la mairie. Vous le savez, les élus sont à votre disposition, n'hésitez pas à venir les rencontrer pour leur faire part d'un problème, mais aussi de suggestions pour le village. Ce bulletin municipal vous informe de la constitution des commissions et de celles auxquelles vous pourrez participer.

Encore une fois, au nom des élus réunis autour de moi, merci pour votre soutien franc, massif.

Comme je suis persuadé que l'ensemble de la population a Neffiès à cœur, je ne doute pas un seul instant de notre réussite.

Jean-Marie Guilhaumon

Communications

A la fois pour le futur site internet mais aussi pour l'élaboration d'une carte du village avec le nom, la localisation des rues, la commune offre gratuitement la possibilité à tous les acteurs économiques de Neffiès qui le souhaiteraient d'y voir leurs entreprises référencées.

Il suffira de remplir une fiche à la disposition de chacun en mairie...

Nous renforçons nos liens plus étroitement avec les offices de tourisme environnants : Roujan, Pézenas, Clermont l'Hérault dans un premier temps. A notre modeste mesure, nous avons un projet de dépliant destiné à donner à nos touristes locaux des renseignements pratiques et quelques suggestions de visites, d'excursions ou de sorties...

Tourisme technologique environnemental

Lors du conseil municipal du 19 mars, M Bardou a informé de contacts pris pour des visites de la station d'épuration, préfigurant une sorte de « tourisme technologique environnemental » local qui pourrait être mené en partenariat avec la cave coopérative et la visite de ses propres installations. Le conseil municipal à l'unanimité a souscrit à cette démarche.

Un dépliant spécifique a été édité pour servir de document d'appui pour ces visites...

Rectificatif : une erreur s'était glissée dans le bulletin précédent

Passage du Tour de France à Neffiès

Vendredi 18 juillet 2 008

Ce sera la 13ème étape : Narbonne — Nîmes

Le passage de la caravane vers 12 h 55

Le passage des coureurs vers 14 h 35

ENVIRONNEMENT : l'assainissement autonome

La Communauté de communes COTEAUX & CHATEAUX, dans sa séance du 17 septembre 2007, a décidé la création d'un service public d'assainissement non collectif car l'obligation était faite aux communes de prendre en charge les dépenses de contrôle des systèmes d'assainissement non collectif au plus tard le 31 décembre 2005, et la possibilité de prendre en charge les dépenses d'entretien de ces systèmes.

Le Conseil Communautaire a ainsi décidé :

- de créer un service public d'assainissement non collectif ;
- de limiter la compétence du service aux opérations de contrôle des installations nouvelles et existantes ;
- d'assurer une gestion en régie de ce service, et de confier ses missions à un prestataire en suivant la procédure prévue par les articles 28 et 40 du Code des Marchés Publics.



Extraits du règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Les 19 pages de ce règlement sont consultables en Mairie ou lors de la permanence chaque dernier samedi du mois que j'assurerai de 10 h à 11 h30. R Martin

Par son article 2, ce règlement s'applique pour les immeubles en dehors du zonage d'assainissement collectif et dans le zonage d'assainissement collectif si celui-ci n'est pas opérationnel pour l'immeuble concerné.

L'article 7 fait obligation du traitement des eaux usées et en cas de construction d'un réseau public de collecte des eaux usées, les immeubles qui y ont accès doivent obligatoirement y être raccordés dans un délai de deux ans à compter de la date de mise en service de l'égout. Toutefois, les systèmes d'assainissement non collectif réalisés après 1996 pourront être maintenus en fonctionnement, sous réserve de leur conformité, et ceci au plus tard jusqu'à leur dixième anniversaire. L'utilisation d'un dispositif de prétraitement n'est pas suffisante pour épurer les eaux usées. Le rejet direct des eaux, dans le milieu naturel, en sortie de fosse toutes eaux est interdit.

Les articles 10 à 23 définissent les prescriptions générales applicables à l'ensemble des systèmes. On note à l'article 20 que les systèmes d'assainissement non collectif doivent être entretenus régulièrement et doivent être vérifiés et nettoyés aussi souvent que nécessaire, que les ouvrages et les regards doivent être accessibles pour assurer leur entretien et leur contrôle. Les vidanges de boues et de matières flottantes doivent être effectuées, en règle générale, tous les quatre ans dans le cas d'une fosse toutes eaux ou d'une fosse septique. L'entrepreneur ou l'organisme qui réalise les vidanges est tenu de remettre à l'occupant ou au propriétaire un document comportant au moins les indications suivantes : - son nom, sa raison sociale et son adresse ; - l'adresse de l'immeuble où est située le système d'assainissement dont la vidange a été réalisée ; - le nom du propriétaire et de l'occupant ; - la date de vidange ; - les caractéristiques, la nature et la quantité des matières éliminées ; - le lieu où les matières de vidanges sont transportées en vue de leur élimination. Ce document devra être remis à la Communauté de Communes, lors de la vérification périodique. Les articles 24 à 32 traitent des installations sanitaires intérieures. Ce sont les articles 36 et 37 qui abordent le contrôle diagnostic des systèmes existants et des modalités de la vérification périodique de bon fonctionnement (tous les 4 ans ou chaque fois qu'un événement intervient (trouble de voisinage, etc.)). Les articles 41 à 46 définissent les obligations des usagers.

L'article 47 établit que les prestations assurées par le SPANC donnent lieu au paiement par le propriétaire d'une redevance de vérification technique puis d'une redevance pour le contrôle périodique, destinées à financer les charges du service. Le montant des redevances est défini chaque année par délibération du Conseil Communautaire. Le propriétaire d'un système devient usager du service d'assainissement non collectif dès le premier contrôle. La redevance de vérification technique varie selon la nature de l'opération et la redevance de vérification périodique de bon fonctionnement est appliquée selon la périodicité prévue par délibération du Conseil Communautaire. Elles sont perçues dès la remise du rapport de visite.

Le défaut de paiement de la redevance dans les 3 mois qui suivent la présentation de la facture fait l'objet d'une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception. En cas de non paiement dans les 15 jours suivant cette mise en demeure, elle est majorée de 25 %. Les articles 48 à 52 expliquent les dispositions d'application de ce règlement, notamment les infractions et poursuites mais aussi les voies de recours des usagers.

Commissions municipales

Finances : Maire, adjoints, conseillers municipaux

Appels d'offres (marchés publics) : Maire, adjoints, conseillers municipaux

Personnel communal : Bedos Dominique, Pioch Jean-Luc, Adell Jean-Michel

Urbanisme : Cazenave Michel, Bardou Guy, Esteban Pierre

Travaux — Bâtiments publics — Réseaux : Bardou Guy, Pioch Jean-Luc, Cazenave Michel, Esteban Pierre, Adell Jean-Michel

Patrimoine — Culture : Bedos Dominique, Bardou Guy, Berrette Sarah, Gouty Max, Marza Isabelle

CCAS — Affaires sociales : Bedos Dominique, Jaffuel Christine, Adell Jean-Michel, Marza Isabelle, Bonvalet Danièle

Vie économique : viticulture, commerces, artisanat : Martin Stéphane, Bardou Guy, Gouty Max, Adell Jean-Michel

Ecole — Associations : Bedos Dominique, Martin Stéphane, Jaffuel Christine, Berrette Sarah, Bonvalet Danièle

Communication : Martin Raymond, Bedos Dominique

Environnement — Tourisme — Embellissement du village : Martin Raymond, Pioch Jean-Luc, Gouty Max, Bonvalet Danièle, Bardou Guy, Martin Stéphane

Festivités — Cérémonies : tout le conseil municipal

Délégués à la Communauté des communes : Guillaume Jean-Marie, Bedos Dominique, Revel Michel, Martin Raymond et comme suppléants : Bardou Guy, Gouty Max, Bonvalet Danièle

Délégué au SICTOM : Martin Raymond

Les commissions extra-municipales : Impôts, Centre Communal d'Actions Sociales. Outre ces deux commissions, nous allons créer un pôle de dialogue autour de la vie quotidienne dans la commune par le biais de réunions thématiques.

Tous les habitants de Neffiès désireux de s'impliquer dans la vie du village et intéressés par ces commissions sont invités à se faire connaître en mairie ou auprès des élu(e)s...

Plantes de nos terroirs : cosconilha ou coscorilha ?

Dans son dictionnaire occitan / français, Christian Laux donne les deux acceptions ! Mais de quoi s'agit-il ?

D'une salade sauvage, peut-être la meilleure, une des plus réputées en tout cas !

Son nom français est la Terre-grièpe, encore que Christian Laux traduise par chondrille jonciforme qu'on désigne aussi par salade-à-bûche. Selon les écologistes de l'Euzière c'est, en latin, *Reichardia picroides* et voici la description qu'ils en donnent : « c'est une plante vivace en rosette peu plaquée au sol, à latex abondant, à souche charnue blanche dont l'écorce est brun noir... Les inflorescences séchées ont une forme caractéristique d'entonnoir. Les feuilles, un peu charnues, glauques, ont très souvent des taches de vin dans les sinus. Elles sont diversement découpées, le limbe se prolongeant sur le pétiole »

Toujours selon eux, voici son habitat : « pelouses et garrigues arides, au bord des champs et des chemins. Elle est commune en Languedoc et en Provence, occasionnelle jusqu'à Lyon et dans la Loire ». Nous dirons quant à nous qu'elle affectionne les talus. La période où on la cueille va de septembre à avril.

La *coscorilha* ressemble au picris fausse épervière, qui lui, est nettement amer !

Ajoutons pour terminer que Cosconilha est le nom d'un groupe de musique occitan à la notoriété établie.



Recette de la Marquissette

(7 litres environ)

Ingrédients :

- **4 litres de vin blanc en BIB ; pour de plus petites quantités il vaut mieux utiliser du sauvignon**
- **330 gr de sucre (une rangée de sucres en morceaux pour une boîte de 1 kg)**
- **10 citrons jaunes non traités**
- **5 citrons verts non traités**
- **3 bouteilles de blanc de blanc**

Préparation :

- **24 h avant de servir, mettre dans un récipient approprié le vin blanc ;**
- **dissoudre le sucre dans le vin blanc ;**
- **y ajouter les citrons coupés en rondelles ;**
- **laisser macérer au réfrigérateur ;**
- **Mettre les bouteilles de blanc de blanc aussi au réfrigérateur**

Dernière minute : juste au moment de servir, verser les bouteilles de blanc de blanc et déguster avec modération.

Cette recette a été communiquée aimablement par la cave coopérative de NEFFIES. Nous attendons de nouvelles recettes avec d'autres de nos produits locaux...

Vie associative : le Foyer Rural

- Jusqu'au 11 avril : exposition Oriane Collet
- Pendant le mois d'avril, l'exposition *Art Postal* du Foyer Rural de Neffiès sera visible à la médiathèque de Gabian
- Vendredi 11 avril : la bibliothèque vous invite tous à la deuxième édition de sa soirée poésie à 18 h. Un apéritif clôturera la manifestation
- 14 et 21 avril : atelier couture
- Du 14 avril au 9 mai : exposition des travaux des enfants de l'atelier dessin de Jean Mourer et Agnès Beck
- Du 12 au 27 avril : ce sont les vacances de printemps. Des ateliers enfants seront organisés les mercredis 16 et 23 ainsi que les vendredis 18 et 25 pour ces quatre après-midis.
- Le jeudi 24 avril, le foyer rural animera — sous réserve — un atelier *Art Postal* à la médiathèque de Gabian
- Le dimanche 27 avril : premier **salon des Loisirs Créatifs** toute la journée. Avec de nombreux exposants, animations, démonstrations, ateliers, restauration, voiture tuning, défilé de mode, n'hésitez pas à vous renseigner ! Comme pour le Marché de Noël, nous serons heureux d'accepter votre aide dans la mesure de vos possibilités, préparation de gâteaux, temps et énergie nous seront précieux.
- Courant mai, l'exposition *les monstres* prêtée par la DDLL, illustrant le thème de l'atelier écriture, qui s'est déroulée dans plusieurs bibliothèques du secteur, sera à Neffiès. De nombreux panneaux et une cinquantaine de livres seront à votre disposition et les écoles seront invitées.

Ce programme est susceptible de subir quelques modifications, n'hésitez pas à vous informer...
Bérénice